

« Le formulaire PDE de demain : votre avis nous intéresse »

Compte rendu de l'atelier

Nous avons organisé un atelier lors du dernier [Mobility Salon](#) afin de connaître l'avis des mobility manager sur le formulaire PDE et son contenu.

Au travers d'un questionnaire il était demandé aux participants de se prononcer sur les différentes parties du formulaire PDE. Pour chaque partie, ils devaient noter :

- la **clarté** de l'information à récolter (ou de la mesure à mettre en place),
- la **difficulté** pour récolter cette info (ou mettre en place la mesure)
- l'**utilité** de cette information/cette mesure dans le cadre de leur PDE.

Les résultats de cette consultation sont présentés dans le tableau ci-dessous. Globalement, on constate que les informations demandées dans les formulaires PDE sont claires pour les mobility managers avec un bémol pour les déplacements d'approche et finaux, les déplacements professionnels et les livraisons.

Les entreprises rencontrent par contre des difficultés pour récolter les informations, en particulier concernant les livraisons, les déplacements des visiteurs, le stationnement en voirie, les déplacements d'approche et finaux et les déplacements professionnels. La mise en place des mesures obligatoires et des autres mesures du PDE posent également des difficultés aux mobility managers (mis à part les mesures d'information et de sensibilisation).

L'utilité des différentes parties du PDE pour les entreprises est assez contrastée. La mise en place des mesures est jugée plutôt utile. Pour les chiffres, certaines parties ont une plus-value moins importante : liste des entreprises présentes sur le même site ou à proximité, stationnement en voirie, déplacements des visiteurs, livraisons, objectifs pour les déplacements professionnels.

Au-delà de ces constats, il est ressorti de la consultation certaines remarques générales : difficulté pour les mobility managers d'être soutenu par sa hiérarchie, peu de plus-value à la distinction homme/femme, non-prise en compte de la multimodalité temporelle, coté répétitif de certaines actions, difficulté d'aller plus loin pour certaines entreprises dont la grande majorité des travailleurs n'utilise pas la voiture.

En conclusion, des tendances très intéressantes se dégagent déjà de ces résultats. **Nous voulons approfondir cette réflexion afin d'aiguiller les évolutions du formulaire PDE dans un objectif de simplification administrative.** Nous faisons encore appel à votre participation et **organisons donc un groupe de travail, le 5 avril prochain** durant une matinée. Il sera limité à 10 entreprises/organismes qui représenteront les différents secteurs d'activité touchés par les PDE. **Si vous êtes intéressé de participer à ce groupe de travail, veuillez-vous [inscrire via ce lien](#).**

	Clarté	Difficulté	Utilité
	1 = pas claire 5 = claire	1 = difficile 5 = facile	1 = pas utile 5 = utile
1.4. Nombre de travailleurs	4,2	4,1	4,5
2. Organisation du temps de travail	4,2	4,0	3,9
3.1.1. Données selon le code postal et le mode principal	4,4	3,2	4,3
3.1.2. Répartition des trav. selon leur mode de déplacement principal	4,6	3,0	4,5
3.1.3. Répartition des trav. selon leur mode de dépl. d'approche et final	3,9	2,7	3,6
3.2. Déplacements professionnels	4,0	2,8	4,0
3.3. Livraisons	3,8	2,0	3,4
3.4. Véhicules utilisés par l'organisme	4,7	4,0	4,2
3.5. Déplacements des visiteurs	4,2	2,1	3,3
4.1. Parking pour voitures	4,7	4,1	4,2
4.2. Parking motos/vélocycle	4,6	4,3	4,5
4.3. Stationnement en voirie	4,0	2,5	3,2
4.4. Liste des entreprises présentes sur le même site ou à proximité	4,0	3,3	3,0
4.5. Problèmes de mobilité	4,3	3,7	3,7
5. Analyse du diagnostic	4,2	3,3	3,8
6.1.1. Objectifs : déplacements domicile-travail	4,1	3,4	4,2
6.1.2. Objectifs : télétravail	4,4	3,9	3,9
6.1.3. Objectifs : déplacements professionnels	4,4	3,0	3,4
6.1.4. Objectifs : véhicules de service	4,6	3,7	3,8
6.2. Mes. obligatoires (personne de contact, communication PDE, action de sensibilisation, plan d'accès multimodale)	4,6	4,0	4,4
6.2. Mes. obligatoires (parking vélos)	4,7	3,4	4,3
6.2. Mes. obligatoires (véhicules moins polluants)	4,2	3,5	3,9
6.2. Mes. obligatoires (situat° d'urgence impactant la mobilité des trav.)	4,3	2,8	4,1
6.2. Mes. obligatoires (mesures transport public et vélo, 6 sous-mesures)	4,6	3,6	4,4
6.3. Description des autres mesures de gestion de la mobilité	4,1	3,2	4,1